



11 NOVEMBRE : JOUR FÉRIÉ ?

Souvenez-vous... l'an dernier à cette même époque, la mairie de Cruseilles éditait un bulletin spécial en commémoration du centenaire de la Grande Guerre.

Les manifestations liées à cet événement se poursuivront jusqu'en 2018. L'armistice signé en 1918 va marquer la fin des hostilités de cette Première Guerre mondiale par la victoire des Alliés et par la capitulation de l'Allemagne.

Au lendemain de la Grande Guerre, cette cérémonie de commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 s'est imposée comme un temps fort de la vie publique française. Il faudra cependant attendre le 24 octobre 1922 pour que, sous la pression des anciens combattants, le 11 novembre soit institué comme un jour férié. Une loi récente, promulguée le 28 février 2012, instaure cette même date pour rendre hommage à tous les Morts pour la France.

Bien au-delà de nos frontières, en Europe et dans les pays du Commonwealth, le 11 novembre a aussi été retenu comme date annuelle pour commémorer les sacrifices de la Première Guerre mondiale, ainsi que ceux d'autres guerres. Aux États-Unis, c'est en 1926 que fut instauré le "Veterans Day" ou journée des anciens combattants, également célébré le 11 novembre.

Cette date du 11 novembre, aussi baptisée "journée du souvenir", a été décrétée jour férié en France pour permettre aux citoyens de rendre honneur au sacrifice du peuple français et aux nombreuses personnes tuées au combat ou en opération.

En 1915, ce sont vingt-trois soldats originaires de Cruseilles qui sont tombés au combat !

En leur mémoire, et aussi pour tous ceux qui sont « morts pour la France », nous vous invitons à venir nombreux, commémorer ce 11 novembre 2015.

Nous continuerons ainsi à cultiver ensemble le Souvenir avec l'objectif de nous préserver d'autres conflits armés.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2015

9H15

Rassemblement devant la Mairie du Conseil Municipal, de la Compagnie des Sapeurs - Pompiers, des anciens combattants et des autres corps constitués pour la formation du cortège vers l'église.

9H30

Célébration religieuse.

10H

Cortège de l'église au Monument aux Morts conduit par l'Harmonie Municipale.

10H15

Cérémonie au Monument aux Morts.

A L'ISSUE DE LA CÉRÉMONIE

Vin d'honneur au restaurant scolaire des Ébeaux.

Séance du 3 septembre 2015

Présentation du projet d'aménagement « route de l'Arthaz/ Becon/ Malperthuy par le Bureau d'Etudes

Personnel du service Animation : Augmentation du temps de travail

Le Conseil Municipal donne son accord pour augmenter la durée du temps de travail des agents d'animation concernés et précise que cette augmentation du temps de travail prendra effet au 1^{er} septembre 2015

Suppression et création d'un poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal décide à compter du 1^{er} Septembre 2015 de supprimer le poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 18 heures et de créer un poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 22 heures.

Mise en place d'un régime d'astreintes

— Pour des événements exceptionnels de grande ampleur et lorsque la sécurité des biens et /ou des personnes est mise en péril dans les bâtiments ou espaces privés ou publics communaux,

— Pour la rédaction d'actes administratifs.

Service concerné : Direction générale,
Emploi : DGS des communes de 2 000 à 10 000 habitants,
Périodicité : Astreinte du lundi au vendredi de 19h à 8h,
Moyen mis à disposition : Téléphone portable,
Indemnisation : Indemnités d'horaire pour travaux supplémentaires.

Le Conseil Municipal décide à compter du 1^{er} Septembre 2015 d'instaurer le régime des astreintes tel que défini ci-dessus.

Fixation de la liste des emplois et des conditions d'occupation des logements de fonction

Le Conseil Municipal, décide d'adopter la proposition de Monsieur le Maire, telle qu'énoncée ci-dessous :

— **Concession de logement pour nécessité absolue de service** :

Emplois : Gardien du Gymnase des Ébeaux

Obligations liées à l'octroi du logement : Gestion des locaux et du matériel

— **Convention d'occupation précaire avec astreinte** :

Emplois : DGS des Communes de 2 000 à 10 000 habitants

Obligations liées à l'octroi du logement : Emploi fonctionnel de direction

Recrutement d'un archiviste pour une mission de trois mois ou plus

Le Conseil Municipal décide de recruter un archiviste, sous contrat, à temps complet soit 35 heures hebdomadaires pour une mission de trois mois ou plus, compte-tenu des besoins.

Convention de Projet Urbain Partena- rial : avenants avec la SCI RHONE II et la SAS SOGERIM

Le Conseil Municipal accepte la conclusion d'un avenant n°2 relatif à la convention de projet urbain partenarial avec la SCI RHONE II et d'un avenant n°1 relatif à la convention de projet urbain partenarial avec la SOGERIM.

Cession de terrain à M. Jean-Philippe ORIOU et Mme Claudine NICOLLIN au lieu-dit « Les Grands Champs »

Le Conseil Municipal donne son accord pour céder une partie de la parcelle C1090, d'une superficie approximative de 110 m², au prix de 90 € le mètre carré et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à la réalisation de cette vente (documents d'arpentage, acte notarié, etc.)

INFORMATIONS DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

Pôle socio-éducatif (CLAE) :

Afin de définir un programme ajusté et efficace, pour le projet de création d'un pôle socio-éducatif, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles et la Commune de Cruseilles ont souhaité désigner une assistance à maîtrise d'ouvrage. Cette mission a été confiée à la SARL Assistance Conseil et Sécurité pour un montant de 7 167,50 €

Travaux Route du Noiret

Suite à la délibération n°2015/74 du Conseil Municipal du 02 juillet 2015 constituant un groupement de commandes pour les travaux d'aménagements route du Noiret avec la CCPC et le SYANE, la Commune de Cruseilles a décidé de retenir pour les travaux d'aménagements de voirie relevant de sa compétence les candidats suivants :

— Lot 1 « Génie Civil » – 49 717,00 € HT – Entreprise GAL TP

— Lot 2 « Bordures et enrobés » – 100 571,00 € HT- Entreprise COLAS

Soit un total de 150 288,00 € HT.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2015.

Aménagement du Cimetière

La consultation lancée le 1/07/2015, 3 offres sont arrivées dans les délais et sont conformes.

Suite à l'analyse effectuée par le bureau ALP VRD, maître d'œuvre de l'opération, l'entreprise COLAS Sas est retenue pour un montant de 124 439.55 € HT (soit TTC 149 327.46 €).

Les travaux doivent être terminés pour la Toussaint.

Réhabilitation du Bistrot des Ponts

Comme annoncé, une consultation a été relancée le 10/7/2015, pour les lots déclarés infructueux.

2 plis sont arrivés dans les délais pour le lot serrurerie et aucun pour le lot menuiseries extérieures et intérieures bois.

L'entreprise DEVILLE est retenue pour le lot serrurerie : 39 074 € HT Il est proposé de renégocier pour le lot menuiseries extérieures et intérieures bois, avec la seule entreprise qui avait répondu à la première consultation : RAMBOSSON.

Pour le lot sanitaires extérieurs, 1 pli est arrivé dans les délais, l'entreprise FRANCIOLI : 61 450 € HT

La Mairie vous accueille
les Lundi, Mercredi,
Jeudi et
Vendredi de 8h30 à midi
et de 14h à 17h

Séance du 1er octobre 2015

Présentation par le bureau d'études TRAJEO du dossier sur la signalétique directionnelle et commerciale. Mme PEUGEOT informe le Conseil Municipal qu'un diagnostic a été proposé. Présentation du diagnostic puis du programme qui redéfinit la signalétique de la Commune en tenant compte de la nécessaire mise en cohérence globale de la signalisation.

L'objectif est de respecter la réglementation en vigueur et d'améliorer l'esthétique et la lisibilité de la signalétique.

Mise en vente de l'appartement situé dans l'immeuble « Le Mercure »

Le Conseil Municipal donne son accord pour vendre l'appartement situé 30, Avenue des Ébeaux avec son annexe (cave), au prix de 225 000 € à M. et Mme PERILLAT-MERCEROZ demeurant à Anecy.

Fixation des tarifs périscolaires

Brigitte CARLIOZ, Maire-Adjointe, rappelle que lors de la séance du 2/7/15, le Conseil municipal a voté une délibération fixant, pour les communes extérieures, les tarifs des prestations relatives aux services périscolaires et que, par délibération en date du 4/6/15 celui-ci a adopté les nouveaux tarifs des prestations extrascolaires.

Suite à la concertation menée avec les Maires des communes concernées et avec Mme la Trésorière, pour la mise en œuvre opérationnelle des modalités d'application de ces tarifs, il est apparu nécessaire d'en préciser le champ d'application.

La ville de Cruseilles conservera la gestion du service, ainsi que celle de la facturation aux usagers, résidant dans la commune ou non.

Afin de maintenir une nécessaire solidarité financière entre les Cruseillois, les contribuables de la commune participent d'ores et déjà au financement des prestations délivrées aux familles, à travers un financement pris sur le budget général.

Dans cette logique, compte tenu de la volonté de ne pas faire peser le financement de ces prestations sur les seuls contribuables de la commune de Cruseilles, il est proposé d'appliquer le coût réel de la prestation pour les usagers résidant

extra-muros, en laissant aux communes de résidence le libre choix de financer tout ou partie de ces prestations, sous la forme d'une participation.

Il est donc proposé d'annuler les délibérations numéros 2015/60 du 4/6/15 et 2015/68 du 2/7/15, afin de préciser que les tarifs 2015/2016 votés à cette date seront facturés aux familles au coût réel, déduit de la participation éventuelle de la commune (Cruseilles ou extérieure).

Concernant les activités relevant **DE L'EXTRA SCOLAIRE**⁽¹⁾ la Commune souhaite mettre en place les règles suivantes :

- pour les communes hors Cruseilles qui **ne souhaitent pas signer de convention** de participation pour ces activités, le coût réel du service sera facturé aux familles.

- pour les communes hors Cruseilles qui **souhaitent prendre en charge** une partie du coût du service, les modalités de participation seront précisées dans les conventions.

Concernant les activités relevant **DU PÉRISCOLAIRE**⁽²⁾ la Commune de CRUSEILLES souhaite mettre en place les règles suivantes :

- pour les communes hors Cruseilles qui **ont l'obligation de scolariser** leurs enfants sur la commune de Cruseilles, les communes de résidence qui le souhaitent pourront signer avec la commune de Cruseilles une convention de participation financière.

- pour les communes hors Cruseilles qui **n'ont pas l'obligation de scolariser** leurs enfants sur Cruseilles, aucune convention ne sera conclue, les communes de résidence concernées ne souhaitant pas participer.

Dans ce dernier cas, l'obtention d'une dérogation scolaire implique une facturation au coût réel du service.

Le Conseil municipal décide d'annuler les délibérations du Conseil Municipal du 4/6/15 et du 2/7/15 et d'adopter la proposition ci-dessus, afin de préciser que les tarifs 2015/2016 votés seront facturés aux familles au coût réel, déduit de la participation éventuelle de la commune (Cruseilles ou extérieure); il précise que ces tarifs sont applicables à partir de la **rentrée scolaire 2015/2016** et pourront

être révisés par délibération annuelle. Il autorise M. le Maire à signer avec les communes qui le souhaiteront toute convention ou avenant de participation financière aux prestations Enfance/Jeunesse délivrées par les services municipaux.

Indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2015

Le Conseil Municipal donne son accord pour verser à M. le Curé de CRUSEILLES, l'indemnité de gardiennage de l'église qui s'élève pour l'année 2015 à 734,80 Euros, montant identique à celui qui est alloué chaque année depuis 1999. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2015 à l'article 6282.

Devenir de la Maison du Pontet

Le Conseil Municipal donne son accord pour démolir l'immeuble dit « Maison du Pontet » cadastré section D 4090 et 4091, sis 330 grande rue à Cruseilles, et autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux de démolition correspondant.

Conventions de mise à disposition d'équipements sportifs et de bâtiments scolaires avec la CCPC

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer, dans le cadre des activités périscolaires, les conventions relatives à la mise à disposition par la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles :

- de locaux scolaires,
- d'équipements sportifs (terrain de foot en herbe et terrain de foot synthétique)

Mise en place d'un Projet Educatif Territorial (PEDT)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire :

- à confier la rédaction du PEDT au comité de pilotage qui sera créé à cet effet
- à signer le PEDT approuvé par les services de l'Education Nationale (ainsi que tous les documents s'y référant).

(1) **Accueil** loisirs des vacances et vacances pour ados.

(2) **Accueil** périscolaire du matin et du soir, du mercredi après midi et surveillance cantine et TAP

Urbanisme et projets de voirie

DÉPÔTS DE DEMANDES D'URBANISME DEPUIS LE 15 JUILLET 2015

Les déclarations préalables

- **MAULET TP** - Route de Chez Vaudey

Remblais

- **HUMBERT Jean-Pierre** - Les Goths :

Création d'un abri-voiture

- **HUGOT Odile** - Chemin des Résistants :

Division en vue de construire

- **LONGET Joseph** - Route de chez Vaudey :

Extension et création de balcons + ouvertures

- **GILGEN Michel** - Le Noiret :

Installation d'une pergola et création de terrasse

- **FLEURY Kévin** - Chemin des Moyettes :

Construction d'une véranda



Installation de panneaux photovoltaïques

- **PHILIPPE Fernand** - Rue des Frères :

Division en vue de construire

- **VONIN Jean-Yves** - Route de Deyrier :

Construction d'une véranda

Les permis de construire

- **MELTZER Michaël** - Route du Suet :

Construction d'une maison individuelle

- **GUERRAZ René** - Chemin de Chez Marcat - Féchy :

Construction d'une maison individuelle

Le permis d'aménager

- **MAXIMMO** - Rue de Chevoince :

Lotissement de 5 lots

- **MERMAZ Charles** - Route de Beccon :

PROJET D'AMÉNAGEMENT: ROUTES DE L'ARTHAZ, DU MALPERTHUY, DE L'USINE ET DE BECCON

Petit rappel :

La commune a en charge les aménagements des VRD, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles les réseaux, dans le cadre d'un projet immobilier porté par la SCI Rhône II et la SAS Sogerim.

Les grandes lignes sont les suivantes :

Le projet d'aménagement du secteur « Arthaz-Beccon » s'inscrit dans le cadre de l'**ouverture à l'urbanisation** de la zone classée 1AUB1 au PLU de la Commune de Cruseilles. Deux opérateurs privés (les sociétés Sogerim et Franco-Suisse) financent en grande partie les travaux de voirie et de réseaux par le biais de PUP (Projets Urbains Partenariaux).

Le carrefour entre la Route des Dronières (RD 15) et la Route de l'Arthaz sera **aménagé** en plateau surélevé et la continuité avec les aménagements existants sur la RD 15 pour les piétons et les cycles sera prise en compte dans le cadre du projet.

La Route de l'Arthaz sera entièrement requalifiée sur tout son linéaire, l'objectif étant de lui donner un caractère plus urbain, en adoptant les principes d'aménagement suivants :

◇ Un re-calibrage de la largeur de la voirie de circulation à 6m avec mise en œuvre de bordures de part et d'autre ;

◇ La création d'un cheminement modes doux (piétons et cycles) de largeur 3m afin de desservir les nouveaux logements, avec protection physique (séparateur « auto-vélo » préfabriqué de largeur 60 cm) le long de la voie de circulation ;

◇ L'aménagement d'un trottoir de largeur 1m80 de l'autre côté aussi d'un plateau surélevé au carrefour avec la Rue du Malperthuys ;

◇ L'organisation des stationnements sur trois emplacements (un premier de 15 places, un deuxième de 9 places longitudinales et enfin un troisième à proximité du carrefour avec la Route de l'Usine offrant environ 25 places de stationnement).

La Rue du Malperthuys sera recalibrée à 5m de large avec la création d'un trottoir de largeur 1m40 qui permettra aux piétons d'accéder en sécurité aux commerces du centre-ville. Une réduction ponctuelle à 3m50 de la voie de circulation (avec priorité donnée au sens montant) contribuera à la réduction des vitesses des véhicules.

La Route de l'Usine, quant à elle, bénéficiera, sur sa partie aval, d'aménagements similaires à la Route de l'Arthaz avec une voie de circulation de largeur 6m, et une prolongation du cheminement mode doux jusqu'à hauteur de l'opération Franco Suisse. Les sens de circulation sont à l'étude afin de sécuriser au mieux l'accès à l'ensemble résidentiel en cours de construction.

Enfin, **la Route de Beccon**, qui s'inscrit dans un secteur plus pavillonnaire, sera calibrée à 4m50 de largeur avec un trottoir de 1m40 sur un côté et accotement de largeur 1m de l'autre côté. La circulation sera maintenue à double sens sur cette portion.

Le démarrage effectif des travaux est envisagé au printemps 2016 pour une durée qui ne devrait pas être inférieure à un an. Le projet est porté par un « groupement de commandes publiques » composé de la Commune de Cruseilles pour les aménagements de voirie, de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles pour l'assainissement et le renforcement des conduites d'alimentation en eau potable et du Syane pour l'enfouissement des réseaux secs. La maîtrise d'œuvre du projet est assurée par les cabinets H. BERAUD INGENIERIE (HBI) pour le compte de la Commune de Cruseilles et de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles et GEOPROCESS pour le Syane.

... Informations ... Informations ... Informations ...



QUELQUES PETITS RAPPELS SUR LE DÉNEIGEMENT

Pour votre sécurité, il est temps de penser à vérifier vos équipements. Suite aux périodes de vent et de froid rencontrées l'année passée, veillez également à faire régulièrement tomber les éventuelles stalactites qui pourraient se former le long des toitures.



100 ANS DE MADAME VESIN

Née le 3 août 1915 à Marlioz, Joséphine Vesin a fêté ses 100 ans ce 3 août 2015.. Mère de 6 enfants, grand-mère de 13 petits-enfants et arrière-grand-mère de 9 arrière-petits-enfants, Joséphine a vécu à St Blaise de 1937 à 1983, puis s'est installée à Cruseilles. Elle a travaillé à Annecy en qualité d'employée de maison puis dans une laiterie. Mère au foyer et exploitante agricole au Mont Sion, elle a été l'épouse du Maire de St Blaise de 1945 à 1965



Nous lui souhaitons une très bonne santé.

DÉPARTS D'AGENTS DE LA MAIRIE

MARYSE GERMAIN est entrée le 9 septembre 2009 à la Mairie de Cruseilles sur le poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe, aux services périscolaires. Par mutation, au 1^{er} septembre 2015, elle travaillera à la Mairie de Villy-Le Bouveret.

MICHÈLE COSIMO est entrée le 2 octobre 2003 à la Mairie de Cruseilles sur le poste d'Agent Territorial d'Animation aux services périscolaires (Cantine et TAP). Michèle COSIMO est admise à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Septembre 2015.

Un grand merci à Maryse et à Michèle pour leur travail accompli auprès de nos enfants.

Une très belle retraite à Michèle et une très bonne continuation à Maryse dans ses nouvelles fonctions.



Salut c'est les Anim's de l'accueil de loisirs !

Cette année grâce à ces chaleurs et à notre bonne humeur collective, nous avons organisé quelques nouveautés.

Du Speed Gliss à l'enquête du soir en passant par la libération de la princesse, prisonnière dans le château de la sorcière maléfique. A la rencontre des animaux de la ferme, les enfants s'émerveillent toujours autant et ont gardé suffisamment d'énergie pour remporter les Olympiades !



Petits et Grands ont pu profiter de l'accro-branche et de la piscine pendant tout le mois de juillet ainsi qu'une sortie au Lac d'Annecy et à la « Turbine ». En Août ils ont fait connaissance de « Covadis et Pompom » deux jolis ânes.

Chez nos amis les Ados, une semaine riche en activités a été organisée du côté du lac de Passy sous un magnifique panorama du Mont-Blanc. Au programme baignade, canyoning, accro branche et bowling pour le seul et unique jour de pluie.

Pour couronner le tout, un grand spectacle animé par toutes les tranches d'âges nous a réuni lors d'une soirée ; sketch, danse, chanson et festivité pour le plus grand plaisir des parents !

Un grand merci aux enfants pour leur sourire de tous les jours !



François et Marion



... Informations ... Informations ... Informations ...

ÉTAT CIVIL

Bienvenue

Lola BREQUE le 03/07/2015 à Annemasse
Les Follats



Emma LUPKINS le 08/07/2015 à Metz-TESSY
30 Place du Bassin

Salomé EICHLER le 08/07/2015 à Annecy
1880 route des Goths

Damien NICOLAE le 21/07/2015 à Metz-Tessy
160 route de Fésigny

Marius JEUNET-BRUN le 27/07/2015 à Annecy
160 route de Fésigny

Lucie BERNARDET le 17/08/2015 à Metz-Tessy
18 chemin de Pirconte

Lucas CROCHON le 31/08/2015 à Metz-Tessy
151 rue de Malperthuy

Mariages

Fériel TAMOUZA et Nicolas PIEZEL
le 8 août 2015 à Cruseilles



Chloé TISSOT et Guillaume STORDEUR
le 29 août 2015 à Cruseilles

Stéphanie BOUGES et Fabien BONHOMME
le 29 août 2015 à Cruseilles

Françoise CHENE et Jean-Paul CONTARDO
le 05/09/2015 à Cruseilles

Décès

Huguette VEYRAT-MASSON née
ANGELLOZ-NICOUD-
le 01/08/2015 à 86 ans



Marie DEPOLLIER née BRES
le 02/08/2015 à 88 ans

Jean COCHET
le 06/08/2015 à 83 ans

Jeanne DUSONCHET née TISSOT
le 08/08/2015 à 90 ans

Olga EXCOFFIER née GERMAIN
le 18/08/2015 à 92 ans

Hélène COINDET née BRAND
le 24/08/2015 à 85 ans

Dominique BEDONI
le 12/09/2015 à 58 ans

LISTE ÉLECTORALE

Les personnes qui souhaitent voter lors de scrutins qui auront lieu à partir du 1er janvier 2016 sur la Commune peuvent s'inscrire sur la liste électorale avant le 31/12/2015.

RECENSEMENT DES FRONTALIERS : VENEZ VOUS FAIRE ENREGIS- TRER EN MAIRIE.



Au titre de la compensation financière genevoise, le Canton de Genève verse annuellement aux départements de la Haute-Savoie et de l'Ain un pourcentage de la masse salariale des employés sur le canton de Genève résidant en France. La Commune de Cruseilles réinvestit cette somme dans les équipements publics communaux.

Le terme de « frontalier » recouvre les travailleurs suivants :
- les travailleurs de nationalité française (permis de travail),
- les travailleurs de nationalité suisse,
- les travailleurs ayant la double nationalité française et suisse,
- les travailleurs étrangers de l'Union européenne et hors Union européenne.

Il est important pour la Commune de connaître les personnes répondant à ces critères, habitant sur la commune et travaillant en Suisse.

Informations à communiquer et documents à présenter :

vos nom et prénom, votre date de naissance, le nom et l'adresse de votre employeur, une copie recto-verso de votre permis de travail (si vous en possédez un), pour les résidents de nationalité suisse, une copie recto-verso du passeport ou de la carte d'identité nationale.

Nous invitons les nouveaux frontaliers à se rendre en Mairie pour se faire recenser, ou à transmettre par courriel ou courrier les documents demandés. Cette démarche peut être accomplie tout au long de l'année et n'a aucune incidence fiscale pour la personne, le foyer.

SYANE : Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique,

CCPC : Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,

DGS : Directeur/riche Général/e des Services,

APE : Association des Parents d'Elèves.



Octobre Rose

Le Comité Féminin pour le dépistage du cancer du sein, engagé depuis 13 ans dans la campagne OCTOBRE ROSE, rappelle aux femmes que le dépistage précoce du cancer du sein est actuellement le plus efficace pour gagner la bataille contre cette maladie touchant une femme sur huit et ainsi les convaincre à se faire dépister.

ter.

Contact : cfdes74@laposte.net, tél : 06 73 79 10 85

La mairie a éclairé la fontaine Place de l'église en rose et l'Union Commerciale du Pays de Cruseilles a fait participer les commerçants en décorant leurs vitrines de couleur rose pour soutenir cette action.



Élections régionales

LES ÉLECTIONS RÉGIONALES AURONT LIEU
LES DIMANCHES 6 & 13 DÉCEMBRE 2015



**Le scrutin aura lieu dans la salle ANNEXE du Gymnase des Ébeaux
au lieu de la salle principale**

POURQUOI CE CHANGEMENT DE LIEU ?

La proximité des dates de ces élections avec les fêtes de Noël et l'inquiétude de certaines associations organisatrices d'événements proches de Noël dans la salle principale du Gymnase, nous ont décidé à déplacer le lieu de vote dans l'annexe du Gymnase. Une signalétique adéquate sera mise en place par les services de la mairie pour indiquer à la population l'entrée du bureau de vote.



ET NOTRE RÉGION ?

Les élections régionales de 2015 auront lieu les 6 et 13 décembre 2015 afin d'élire les 14 conseils régionaux de métropole et d'outre-mer ainsi que l'assemblée de Corse, l'assemblée de Guyane et l'assemblée de Martinique pour un mandat de six ans. Ces élections sont les premières dans le cadre des régions redécoupées.

Le 31 juillet, le Premier ministre a présenté, en Conseil des ministres, la liste des chefs-lieux provisoires des nouvelles régions ainsi que le dispositif de réaménagement des administrations territoires qui dessine une nouvelle carte territoriale. Afin d'accroître l'efficacité de l'action publique, la réforme territoriale a réduit le nombre de régions de 22 à 13.

Sept préfets préfigureurs ont été chargés dans les 7 nouvelles régions fusionnées, d'élaborer et de coordonner le projet d'organisation régionale de l'administration de l'État, de définir et conduire les grandes étapes de sa mise en place jusqu'en 2018.

Notre future région fait partie des régions fusionnées dont les chefs-lieux ont été fixés provisoirement. Ils seront définitifs au plus tard le 1^{er} octobre 2016, après avis des conseils régionaux issus des élections des 6 et 13 décembre 2015.

Source : www.gouvernement.fr

PENDANT CE TEMPS LÀ, dans l'annexe, vous pourrez aussi prendre connaissance des projets en cours.



QUELQUES MANIFESTATIONS EN SEPTEMBRE



Cette journée a été une réussite ; elle va contribuer aux différentes sorties sportives et pédagogiques des enfants.

Pendant que certains chineaient, non loin de là, à Deyrier, ambiance garantie allant du French Cancan au Crazy Horse, l'Amicale de Deyrier vous accueillait pour son habituelle fête du pain.



Spectacle assuré non loin du site des Ponts de la caille avec



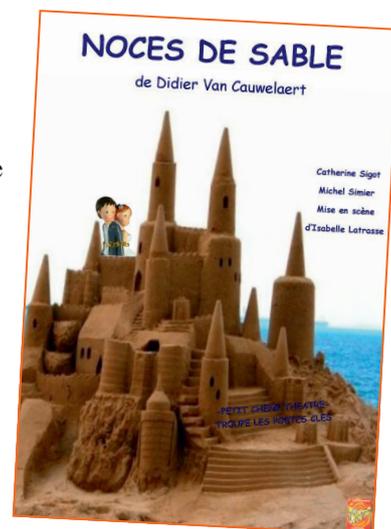
la 6^{ème} descente des caisses à savon. Cette manifestation initialement prévue le 13 septembre a dû être reportée au 20, le Comité des fêtes préférant reporter d'une semaine pour s'assurer d'une météo favorable. En avant pour les quelques 40 caisses à savon, pilotées par des amateurs âgés de 8 à 50 ans !



Samedi 26 septembre, présentée par l'Espace Théâtre de Cruseilles, une comédie drôle et émouvante,

NOCES DE SABLE.

Cette pièce était jouée par la Troupe des PORTES CLÉS de Cluny.



Du Renouveau au FC Cruseilles

Après 14 années en tant que président, Claude Antoniello a passé le relai à son vice-président Sébastien Humbert qui prend donc les commandes du Club. L'occasion pour le Club de repartir sur une nouvelle dynamique qui coïncide avec la mise à disposition de nouveaux Vestiaires et Club House pour accueillir l'ensemble de nos licenciés et supporters.



Football Club de Cruseilles

Fédération Française de Football
Ligue du Lyonnais District Haute Savoie - Pays de Gex

Objectif du Club

La principale mission du club est de continuer le développement de notre École de foot entamé la saison dernière avec l'arrivée de Lionel Perillat en tant que Responsable École de Foot. Auteur d'un travail remarquable la saison dernière, Lionel Perillat et l'ensemble des Éducateurs Jeunes seront à nouveau présents cette année pour encadrer nos jeunes et les former dans un esprit de « Plaisir et Convivialité »

Du côté Sportif

A savoir que les effectifs de nos jeunes se sont étoffés et que le Club aligne désormais 2 Équipes U11, 2 Équipes U9 et des U7 pour un total d'une Cinquantaine de Licenciés chez nos jeunes.

Côté séniors, l'arrivée de Johann Durand, 2^{ème} gardien de l'ETG, en tant que Responsable des Équipes Séniors et Entraîneur de l'équipe 1^{ère} avec Christian Pesin, a permis de remettre en route une vraie dynamique au sein de nos équipes. Nous comptons plus de 60 licenciés pour 3 équipes.

Du côté des manifestations

Le Club aura le plaisir de vous accueillir lors de nos manifestations tout au long de l'année :

Notre soirée Tartiflette – Samedi 21 Novembre 2015

Notre Tournoi Indoor Jeunes (U9 – U11) : Week-end du 6 Février 2016

Notre Concours Belote : Vendredi 4 Mars 2016

Notre Tournoi des Associations : Un samedi de Juin 2016

Pour toute demande d'informations ou pour suivre notre actualité : www.fccruseilles.fr ou notre Facebook : fccruseilles.

Sportivement,

Clin d'œil aux marchés !

Les marchés nocturnes deviennent désormais, un rituel. 4 marchés ont été programmés pour cette saison 2015 s'étalant de mai à août.

Le 1^{er}, qui a eu lieu le 22 mai 2015, s'associait avec une exposition de peintures et sculptures en mairie: ce fut un franc succès. 26 stands s'étendaient entre la mairie et l'église.

Le 2^{ème} a été lié à la fête de la musique, le 19 juin 2015, dans la grande 'rue devenue piétonne pour cet événement et participait à la bonne ambiance de cette soirée festive.

Le 3^{ème} animait le bourg en même temps que la braderie des commerçants tenue le 24 juillet 2015.

Quant à celui du 28 août, il venait clore la saison estivale. Beaucoup de monde arrivé en milieu de soirée, après les fortes chaleurs, pour se promener et déambuler parmi les stands, pour partager un moment de convivialité et de détente et profiter de la douceur appréciée en ces fins de journées d'été.

Pour cette saison ce sont environ 20 à 22 exposants présents pour chaque événement. C'est avec plaisir que nous vous donnons rendez-vous, l'an prochain, pour une nouvelle saison où nous l'espérons, nous pourrions vous accueillir avec nos exposants fidèles et vous proposer de nouveaux artisans.

Quant au marché du jeudi matin, il accueille une dizaine de marchands et après une visite auprès de chacun d'eux cette fin août, la saison a été globalement satisfaisante pour tous.

Nous avons œuvré pour que la foire de la St Martin 2015, qui a traditionnellement lieu le 1^{er} mercredi de novembre, se mêle au marché du 1^{er} jeudi de novembre.

**Nouveauté !!
Changement
de date de la
foire**



... Informations ... Informations ... Informations ...

Samedis 12 et 19 décembre

**Union Commerciale
Du Pays de Cruseilles**

Offre l'ESPRIT DE NOËL

**aux petits et aux grands en animant
les rues de Cruseilles.**

Le Club Joyeuse Retraite

Après une saison 2014/2015 bien remplie terminée à la grande satisfaction de tous par un pique-nique aux Dronières, le club a repris ses activités depuis mardi 15 septembre. Pour la fin d'année, il propose :

Tous les mardis : des jeux divers,

En Novembre : le 10 : le loto, le 24 : les anniversaires,

En Décembre : le 1^{er} : intervention des pompiers avec une initiation au défibrillateur, le 8 : les anniversaires, le 15 : le repas de Noël,

En Janvier : le 5 : tirage des rois et les anniversaires.

Le Club Joyeuse Retraite accueille volontiers toute personne qui voudrait bien le rejoindre.

Le Président, Michel DAMAZ

TOGOLAIT

Pour la deuxième année, l'association Action Togo Lait organise dans le cadre de la fête nationale du court métrage « le jour le plus court », la diffusion de courts métrages avec des films d'animation en après-midi pour le jeune public et pour adultes en soirée

Venez nombreux !

**SAMEDI 19 DÉCEMBRE
SALLE DE PROJECTION
DU COLLÈGE LOUIS ARMAND**



Pour tout public, Entrée libre.



INAUGURATION À FÉCHY CHEZ BOUCHET FRÈRES

Christophe, Stéphane et Alexandre, ont inauguré leur point de vente de leur production de légumes **vendredi 18 septembre.**

Contact : tél : 04 50 44 10 23

Courriel :

bouchet.fleurs@orange.fr

Site : www.bouchetfreres.com

LA FÊTE FORAINE

La fête foraine, beaucoup plus connue sous la dénomination de « vogue » a lieu, le dimanche suivant la St Maurice depuis des décennies, c'est un rituel !

En 2014, Monsieur le Maire, a informé les forains du projet de construction du gymnase sur la plateforme où sont entreposés, pour plusieurs jours, une grande partie de leurs manèges. Cette année encore, le message leur a été transmis, ainsi qu'une proposition de déplacer la vogue sur le parking de la piscine de l'Espace nautique aux Dronières. Pour l'instant, les forains n'envisagent pas ce déplacement aussi loin du chef lieu. Il sera compliqué voire difficile de trouver des solutions au centre de Cruseilles.

Affaire à suivre !

LA COP' AVENTURE 2015 DANS LES PYRÉNÉES

Pour la 6^{ème} édition consécutive, 8 copains de la COPPANDY ont enfourché leur vélo et sont partis à l'assaut des Pyrénées. Ils ont gravi quelques cols mythiques des Pyrénées : Col du Portet d'Aspet, Col de Menté, Col du Portillon, Port de Balès, Col de Peyresourde, Col d'Aspin, Col du Tourmalet, Port de Boucharo, Col du Soulor, Col de l'Aubisque.

Après 464 km et plus de 12 000 m de dénivelé, l'équipe est rentrée en Haute-Savoie remplie de bons souvenirs et la tête pleine de paysages magnifiques. Certains parlent d'y retourner plus tard mais cette fois pour faire du ski... [wink]. L'année prochaine, les joyeux cyclistes envisagent un tour de vélo en Alsace et dans les Vosges.

Plus d'infos : copaventure@coppandy.org

COPYRIGHT : DRONES ECO SERVICES.COM, DIDIER GERMAIN, FABIENNE BERTHOUD, SÉBASTIEN CUSIN

La Commune recrute

Dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP) et de cantine, nous recrutons des animateurs/animateuses pour une durée hebdomadaire de 13h environ. Le diplôme BAFA (stagiaire BAFA) ou une équivalence est un plus. Envoyer CV et lettre de motivation à M. le Maire de CRUSEILLES - 35 place de la Mairie - 74350 CRUSEILLES

Ma ruche je l'aime, je la déclare !

Tous concernés par la déclaration des ruchers !

Toute personne possédant ou détenant une ou plusieurs ruche(s) est invitée à déclarer sa ou ses ruche(s).

Pourquoi déclarer ?

Outre le fait que cette déclaration de ruche soit obligatoire et ce, dès la première ruche, les abeilles, comme tout animal, sont confrontées à des problèmes sanitaires. Afin de gérer ces problèmes sanitaires, il est indispensable de savoir où elles sont. Une lutte efficace est une lutte collective. Par ailleurs, savoir où sont vos ruches nous permet de vous prévenir en cas d'alerte (sanitaire ou d'épannage...). Enfin, il faut savoir que les aides ou subventions allouées à l'apiculture dépendent du nombre officiel de ruches et de ruchers. Plus on sera nombreux à déclarer, plus la gestion des problèmes sanitaires sera facile, et plus

on aura d'aides !

Qui doit déclarer ?

Tous les détenteurs de ruche, dès la première ruche.

Quand doit-on déclarer ses ruches ?

Tous les ans, entre le 1^{er} novembre et le 29 février.

Comment déclarer ses ruches ?

Deux moyens sont disponibles pour déclarer ses ruches :

Par internet sur le site :

www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr

Par papier en retournant le document Cerfa N°13995*02 à votre GDS, 52 avenue des Iles, 74994 Annecy CX 9.

Merci pour les abeilles !



COLLECTE DES JOUETS 2015

Tout le mois de novembre 2015, notre commune sera concernée par la 3^{ème} collecte de jouets organisée par l'agence CENTURY 21. En effet, le succès de l'opération de l'an dernier avec 3045 jouets redistribués a convaincu les responsables de cette agence de renouveler cette belle aventure.

Cette année, la collaboration avec la Croix Rouge est réitérée. Dans un souci de rayonner encore plus localement les jouets profiteront à l'association « Nos P'tites Etoiles » de CRUSEILLES.

Si vous le désirez donner une deuxième vie à vos jouets, déposer vos jouets (en bon état) à l'agence CENTURY 21, 46 place de l'Eglise à CRUSEILLES, ou dans les divers coffres à jouets répartis dans les commerces et entreprises de notre commune, ainsi qu'à la Mairie.

HABITER MIEUX AVEC L'ANAH : UNE AIDE FINANCIÈRE POUR AMÉLIORER VOTRE LOGEMENT ET RÉDUIRE VOS CONSUMMATIONS D'ÉNERGIE



Le programme "Habiter Mieux", initié en 2011, est inscrit au coeur du plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH). Lors de l'annonce du plan d'accélération de l'investissement et de l'activité économique en France, le premier ministre a décidé d'abonder le budget de l'Anah en 2015 afin de donner à l'agence les moyens de financer un plus grand nombre de projets de rénovation énergétique. L'objectif initial de financement de 45 000 logements dans le cadre du programme "Habiter Mieux" est porté à 50 000 pour l'année 2015. En Haute-Savoie, un objectif de 247 foyers aidés a été fixé pour l'année 2015. L'Etat, dans le cadre du programme "Habiter Mieux", apporte une prime complémentaire aux aides de l'Anah de 2 000 € aux propriétaires très modestes.

Acteur des territoires ruraux, la MSA accorde une attention toute particulière aux jeunes. Avec son dispositif d'appel à projets, elle les accompagne dans leurs actions sur le territoire de vie.

Ainsi la MSA favorise la prise de responsabilité et l'autonomie des jeunes, population qui constituera demain les forces vives de ces territoires

Pour retirer votre dossier, contactez votre MSA :

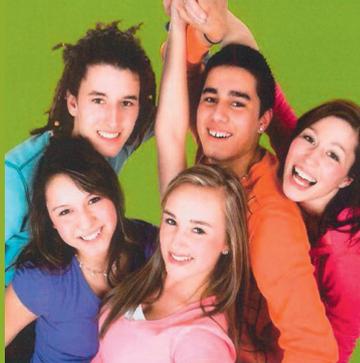
www.msaalpesdunord.fr

Tel : 04 79 62 87 40

Date limite de dépôt de candidature :

27 novembre 2015

Nous, on agit là où l'on vit



L'APPEL À PROJETS JEUNES "MIEUX VIVRE EN MILIEU RURAL"

Renseignements et contact :

délégation locale de

l'Anah : 0450337977 ou

adresser un courriel à l'adresse

suyvante :

ddt-anah@haute-savoie.gouv.fr

Que se passe t-il à Cruseilles ?

Dans le cadre d'un projet sur le changement climatique, le collège de Cruseilles vous propose le **vendredi 13 novembre 2015 à 20h30** un spectacle audiovisuel gratuit d'Hubert Reeves réalisé et animé par son fils Benoît Reeves.

Ce spectacle intitulé "Astronomie et écologie" comporte deux parties : dans la première, nous découvrons comment notre existence est le résultat d'une longue histoire, dont le premier chapitre s'appelle le Big-bang, dans la seconde, il nous montre des signaux écologiques préoccupants. Ce film sera suivi d'un débat avec Benoît Reeves.

Un spectacle gratuit intitulé "l'univers au fil de l'eau" sera proposé la veille, par la ville d'Annecy, le jeudi 12 novembre 2015 à 20h30 à la salle Pierre Lamy

<http://www.hubertreeves.info/spectacles/>

Cérémonie

Vendredi 8 janvier 2016

Cérémonie des vœux du maire et accueil des nouveaux habitants dès 19h au restaurant scolaire.

Appel aux bénévoles

BANQUE ALIMENTAIRE

Vendredi 27 et samedi 28 novembre 2015

Contact : Mairie de Cruseilles : 04 50 32 10 33

Recherche Père Noël

**LORS DU MARCHÉ DE NOËL
le samedi 5 et dimanche 6 décembre**

Contact : N. Rioland, rioland@aol.com



En Novembre

- Jeudi 5** : Marché hebdomadaire et foire de la Saint Martin,
- Samedi 14** : Plateau mini bad et rencontre départementale au gymnase,
- Samedi 14** : Visite guidée Matisse - Fondation GIANADA organisée par Cruseilles en marche,
- Samedi 21** : Repas du Foot au gymnase,
- Samedi 21 et Dimanche 22** : Exposition d'art en salle de réunion du gymnase (à l'étage) organisée par Cré'Arts,
- Vendredi 27 et samedi 28** : Banque alimentaire ,
- Samedi 28** : Loto du Club Omnisport de Cruseilles au gymnase.

En Décembre

- Vendredi 4** : Conférence « Les Bains et Ponts de la Caille » animée par J. Buzaré à 19h30 à l'auditorium du Collège Louis-Armand,
 - Samedi 5 et Dimanche 6** : Marché de Noël au gymnase,
 - Dimanche 6** : Elections Régionales à l'annexe du gymnase,
 - Samedi 12** : Concert de Noël de l'Harmonie au gymnase,
 - Dimanche 13** : Elections Régionales à l'annexe du gymnase,
 - Dimanche 13** : Tournoi de Noël du badminton au gymnase,
 - Samedi 19** : Le jour le plus court, projection de courts métrage au Collège Louis Armand, organisée par Togolait,
 - Samedi 19** : Fête de Noël APE école privée au gymnase,
 - Dimanche 20** : Tournoi de Noël de Cruseilles Tennis de Table au gymnase,
 - Lundi 21** : Don du sang de 7h30 à 10h30 au gymnase,
 - Lundi 28** : Don du sang de 16h à 19h30 au gymnase.
- Et tous les jeudis matins, le marché hebdomadaire !**

Vendredi 4 décembre à 19h30
conférence sur les Bains et Ponts de la Caille à
l'auditorium du Collège Louis Armand